

TARIF DES HONORAIRES DES VENTES EN EUROS

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Pavillons, Appartements, Terrains

Professionnels ou Commerciaux, Usines

APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX DE VENTE

TRANCHES DE PRIX	HONORAIRES H.T.	T.V.A.	HONORAIRES T.T.C. A CHARGE DU VENDEUR
Jusqu'à 22 900	2 541,67	508,33	3 050
de 22 900 à 30500	3 375,00	675,00	4 050
de 30 500 à 45 800	4 208,33	841,67	5 050
de 45 800 à 61 000	5 041,67	1 008,33	6 050
de 61 000 à 76 000	5 875,00	1 175,00	7 050
de 76 000 à 90 000	6 708,33	1 341,67	8 050
de 90 000 à 105 000	7 541,67	1 508,33	9 050
de 105 000 à 122 000	8 375,00	1 675,00	10 050
de 122 000 à 137 000	9 208,33	1 841,67	11 050
de 137 000 à 152 000	10 875,00	2 175,00	13 050
de 152 000 à 180 000	12 541,67	2 508,33	15 050
de 180 000 à 215 000	14 250,00	2 850,00	17 100
de 215 000 à 260 000	16 750,00	3 350,00	20 100
de 260 000 à 305 000	18 416,67	3 683,33	22 100
au delà de 305 000	8 % du prix Net Vendeur		

BAREME DES HONORAIRES

Prix en Euros

<u>LOCATION</u>	HT	TTC
– <u>contrat d'habitation loi 6 juillet 1989</u> (sur la base du loyer mensuel hors charges)		
– quote part propriétaire	83,33 %	100 %
– quote part locataire	83,33 %	100 %
Réparti comme suit:		
– Honoraires relatifs à la visite constitution du dossier et à la rédaction du bail dans la limite de 8€/m ² /quote-part		
– Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux d'entrée dans la limite de 3€/m ² /quote-part		
– Honoraires d'entremise et négociation à charge du bailleur pour la somme entre les honoraires légaux et contractuelles		
– <u>Honoraires de renouvellement de bail avec augmentation</u> De loyer (hors révision) et/ou modification juridique	60 €	72 €
– <u>Rédaction d'actes des stationnements</u>		
– quote part propriétaire	45,83 €	55 €
– quote part locataire	45,83 €	55 €
– <u>Honoraires des locaux professionnels et commerciaux</u>		
– de location	30 %	36 %
Sur la base des loyers annuels, payable entre le bailleur et le preneur par moitié.		
– de renouvellement ou de révision	150 €	180.00 €
<u>GESTION LOCATIVE</u>		
<u>Honoraires de base (sauf indication contraire page 3 - §2)</u>	7 %	8,40 %
À charge du propriétaire, sur la base des encaissements mensuels		
– supplément pour dépôt de garantie non conservé	+ 1%	+ 1,20 %
– supplément pour acompte mensuel	+ 1%	+ 1,20 %
<u>Honoraires annexes propriétaires</u>		
– frais de déclaration TVA (par trimestre)	20 €	24 €
– frais pour établissement des éléments de déclaration Des revenus fonciers (par an et par immeuble géré)	80 €	96 €
<u>Traitement des loyers impayés</u> (À charge du locataire par application de la clause pénale)		
– rappel pour loyer impayé	16,67 €	20 €
– constitution dossier huissier	suivant clause pénale du bail	
– honoraires pour travaux	temps passé	
– honoraires de négociation pour hausse de loyer (À charge du propriétaire sur la base du loyer annuel)	7 %	8,40 %
<u>Frais de constitution des dossiers</u>		
– dossier type déclaration de travaux, ARIM, ANAH, sinistres,...	8,33 %	10 %
– minimum	100 €	120 €
<u>Honoraires de vacation et d'actes divers</u>	60 €/heure	72 €/heure
<u>Honoraires annexes locataires</u>		
– frais pour chèque ou prélèvement impayé	16,67 €	20 €
<u>Etat des lieux d'entrée ou de sortie</u> Par partie	2,50€/m ²	3€/m ²

NB : les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire
Tarifs au 01/01/2017 sous réserve de modification Taux de TVA : 20 %